

François BROTTES
Député de l'Isère
Maire de Crolles

Monsieur Albert DUPUY
Préfet de l'Isère
Préfecture
Place de Verdun
38000 GRENOBLE

Crolles, le 31 août 2009

N/Ref : FB.VP.2009.775



Monsieur le Préfet,

J'ai récemment été interpellé par un collectif d'apiculteurs de ma circonscription au sujet des conséquences des mesures de lutte sanitaire mises en œuvre contre la chrysome du maïs, en particulier le traitement des parcelles à la deltaméthrine au dosage de 20g/hectare.

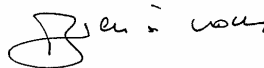
Au-delà de l'impact sanitaire sur les populations de pollinisateurs, au sujet duquel j'ai aussitôt alerté la DRAAF ainsi que le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, je tenais à porter à votre attention l'absence d'information de la population riveraine qui semble avoir caractérisé ces épandages.

Selon divers témoignages que j'ai recueillis, il semblerait que les traitements, opérés le mardi 25 août dans la plaine sur les communes de Lumbin et La Terrasse, n'ont fait l'objet d'aucun avertissement préalable ni signalisation. De nombreux promeneurs, coureurs, ou cyclistes se trouvaient donc présents sur la zone pendant le traitement. De même, ce traitement, présenté comme inodore, aurait été perçu dans un rayon de plusieurs kilomètres au-delà de la zone, incommodant sérieusement les riverains (odeurs très fortes, picotements aux yeux).

Un certain nombre de ces riverains ont d'ailleurs pris l'initiative de faire circuler une pétition pour exprimer leur mécontentement et exiger à minima des mesures d'information (annonce des traitements prévus, interdiction de toute circulation sur les zones traitées, mise en garde des personnes fragiles...). Plus largement, ils réclament l'interdiction de tels traitements, et le recours aux solutions alternatives quand elles existent.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir me préciser quelles mesures sont prévues par les services de l'Etat pour limiter à la fois l'impact et le recours à de tels traitements.

Vous remerciant par avance de votre éclairage sur la question, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.



François BROTTES